



SYNDICAT FORCE OUVRIERE
HOPITAL de HYERES
facebook : @fochhyeres

AS en plus nécessaire au SSR

Plusieurs fois en 2021, les AS du SSR nous ont interpellé sur leurs conditions de travail le matin. Nous avons apporté le sujet en instances, CTE et CHSCT. Réponse de la Direction : « **il y a un choix à faire au niveau budgétaire** » !!! La réponse ne convient ni aux agents, ni à Force Ouvrière (FO) bien évidemment.

Sur notre conseil et en collaboration, les représentants FO en CHSCT et les AS du SSR ont rédigé un **courrier à la Direction** mettant en avant les risques réels d'arrêts psychosociaux pour dépression et/ou burnout, sans compter l'usure physique du travail et les risques associés. **Lorsqu'un syndicat qui siège en CHSCT alerte la Direction, cela doit déclencher une réaction** : étude de la charge de travail des AS, prise de RDV avec le Directeur et la Directrice des Soins.

Force Ouvrière a mis la Direction devant ses responsabilités car, nous l'avons répété, le choix budgétaire est une chose, mais il ne doit pas se faire au détriment de la santé des agents.

Une **étude de la charge de travail est en cours** ainsi qu'une **analyse du type de patients accueillis au SSR**. Même si le travail d'analyse est en cours, les premiers retours montrent en effet une charge de travail très lourde. A l'issue de ces analyses :

- si problème de tri/choix des patients : à changer pour retour à des patients type SSR ;
- si pas de problème majeur au niveau du tri/choix : une AS supplémentaire sera à envisager.

Force Ouvrière accompagne et suit ce dossier de très près. Nous porterons ce sujet au prochain CHSCT début juin.

1er Mai travaillé payé double mais...	Avancement d'échelon pour les contractuels
<p>Le 1er Mai payé double ce pourrait être pour bientôt. Une modification récente du Code de la Fonction Publique renvoie vers un article du Code du Travail qui devrait permettre aux agents qui ont travaillé le 1er Mai d'être payé double.</p> <p>MAIS, pour l'instant, pas de Décret sorti. le MIPIH, qui gère le logiciel de la paie, attends un texte de la Direction Générale de l'Offre de Soins afin de valider ce 1er Mai doublé.</p> <p>Nous sommes sur le qui-vive.</p>	<p>Vous êtes contractuel, vous vous demandez pourquoi votre échelon ne bouge pas alors que vous êtes sur des grilles d'avancement et qu'en toute logique, votre échelon devrait augmenter automatiquement...</p> <p>Ben ne vous questionnez plus. Si vous devez prendre un échelon, il faut maintenant écrire à la Direction pour le demander...</p> <p>Nous allons éplucher tous les cas qui existeraient et nous rapprocherons alors de vous pour vous aider à rédiger votre courrier. Si vous pensez être dans ce cas là, n'hésitez pas... FO nous contacter;)</p>

Force Ouvrière auprès de vous au quotidien. N'hésitez pas à nous contacter.

Syndicat Force Ouvrière du Centre Hospitalier de Hyères

Tél : 27 10 – email : fo@ch-hyeres.fr

horaires d'ouverture : 08h00 – 16h00 du lundi au vendredi

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE